



PAR COURRIEL

Québec, le 27 août 2025

Objet : Projet pilote relatif à l'utilisation des appareils de transport personnel motorisés

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs généraux
des centres de services scolaires et des commissions scolaires,

Le Projet pilote relatif à l'utilisation des appareils de transport personnel motorisés (ATPM), mené par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère), se poursuit depuis juillet 2023 dans l'ensemble des régions du Québec.

Son objectif est d'évaluer l'intégration des trottinettes électriques et de certains autres ATPM à la circulation routière. Ce projet pilote définit notamment les caractéristiques techniques obligatoires des appareils, les équipements requis et les règles de circulation qui s'appliquent lors de l'utilisation de ces appareils sur le chemin public.

Dans le cadre du déroulement du projet pilote, il a été constaté que certaines règles nécessiteraient d'être communiquées davantage auprès des jeunes utilisateurs de ces appareils, notamment l'obligation quant à l'âge minimal de 14 ans et l'obligation de porter le casque.

Afin de favoriser la sécurité des jeunes qui se déplacent en ATPM, le Ministère invite les organismes scolaires à diffuser les règles à respecter auprès des élèves et de leurs parents. Cette démarche s'inscrit parmi d'autres initiatives de communication sur les ATPM entreprises par le Ministère.

Pour vous soutenir dans cette démarche, vous trouverez en pièces jointes divers outils de communication, dont un texte que vous pourriez adapter au besoin et un feuillet explicatif. Nous vous encourageons à utiliser vos moyens de communication habituels (ex. : médias sociaux, infolettres, communications ciblées aux parents, etc.) pour assurer une diffusion efficace de l'information. Nous apprécierions si vous pouviez procéder à l'envoi des informations dans les deux premières semaines de septembre puisque l'usage des ATPM diminuera à l'approche de l'hiver en raison des conditions météorologiques moins propices à ce moyen de déplacement.

... 2

Votre participation à la diffusion de ces outils contribue à favoriser l'utilisation sécuritaire des ATPM sur le réseau routier par les jeunes et à une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers de la route.

Pour plus de détails sur le projet pilote, veuillez consulter le site Web suivant : [Québec.ca/trottinettesélectriques](http://Quebec.ca/trottinettesélectriques).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec madame Elisabeth Koch, conseillère en sécurité des transports à la Direction des politiques de sécurité, à l'adresse courriel suivante : elisabeth.koch@transport.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs généraux, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Youssef Dehbi, ing., M.sc., M.ATDR.

p. j. 6